

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 18 h 07, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernadette BOVE **membre suppléante**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Imann, EL MOUSSAFER, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE et Françoise THOMAS.

Avait donné pouvoir : Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Anissa BRIKH à Christian GAILLARD et Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 23 février 2026	Le 25 février 2026	En exercice	50
		Présents	30
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Roland DAMOTTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-02-08 Budget annexe Eaux – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB 2026)

Rapporteur : Christian RAYOT

La compétence eau potable a été prise par la Communauté de communes Sud Territoire au 1^{er} janvier 2004. Depuis mars 2010, la collectivité a fait le choix d'exploiter directement en régie ses différents réseaux et infrastructures afin d'avoir la maîtrise totale. Cela aboutissant en 2020, à une gestion de l'eau potable sur la totalité des 27 communes de la CCST et en 2021 à l'autosuffisance de la collectivité.

Ainsi le service des Eaux alimente 9450 abonnés, et gère 250 kilomètres de réseaux (hors branchements), 9 unités de production, 16 réservoirs de stockage et 17 installations (stations de reprise ou de surpressions).

Les éléments marquants de 2025

L'année 2025 a surtout été marquée par :

- Le renouvellement de 1,9 km de conduites à Faverois, Grandvillars et Beaucourt,
- La réhabilitation du château d'eau de Croix,
- Le remplacement d'une pompe du captage de Boron,
- Le renforcement de projet de territoire l'Eau d'Ici.

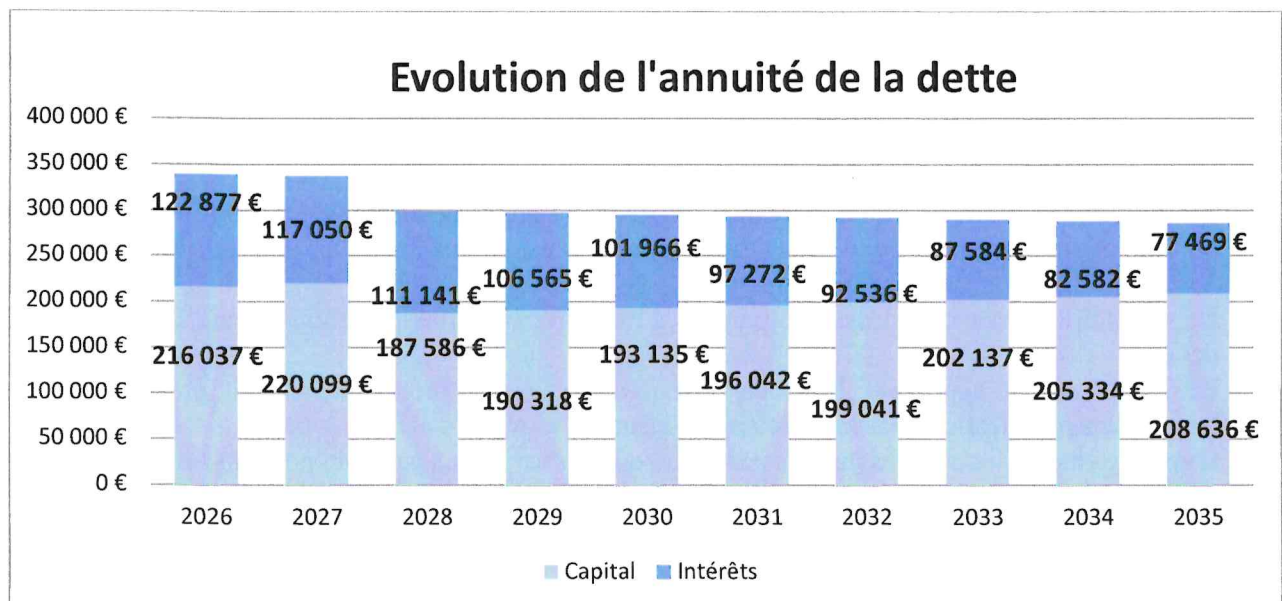
Etat de la dette

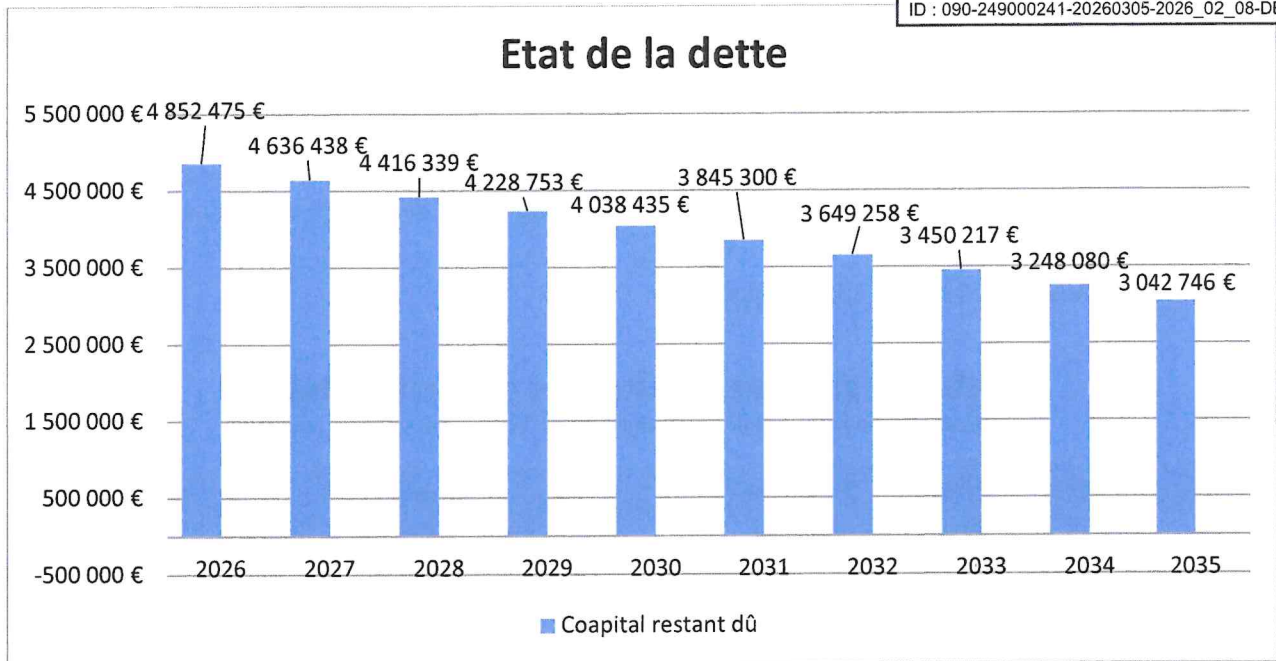
En 2026, le capital restant à rembourser est de **4 852 475 euros**, contre 5 064 589 euros en 2025.

L'annuité budgétisée représente alors un remboursement de 216 037 euros en capital et 122 877 euros en intérêts, soit une charge financière supplémentaire totale de **338 914 euros** sur 2026

Montant qui ne met pas en péril la capacité de remboursement de la dette.

Etat de la dette actuelle

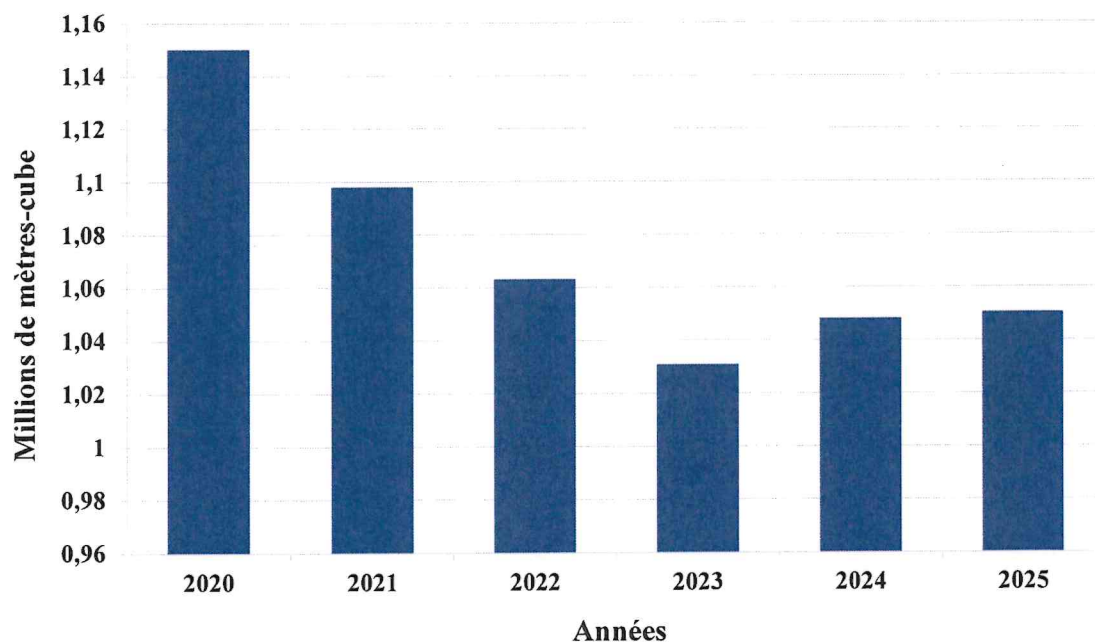




Évolution des recettes (vente d'eau)

La vente d'eau en 2025 s'est stabilisée à 1 050 306 m³, soit 0,2% de plus par rapport à 2024.

Evolution des ventes d'eau sur les 27 communes de la CCST



☞ Nous pouvons envisager un volume d'eau vendu pour 2026, au moins équivalent à celui des deux dernières années, c'est-à-dire d'environ 1 050 000 m³, représentant des recettes de l'ordre de 1 960 000 euros.

Ceci avec un prix pour la consommation d'eau à 1,69 €/m³ HT et une part fixe de 19.15€. Tarifs inchangés depuis le 1^{er} janvier 2017.

S'ajoute, depuis cette année, 0,39 euros/m³ de la nouvelle redevance sur la consommation et 0,04 euros/m³ de la redevance sur la performance du réseau, toutes les deux prélevées pour le compte de l'Agence de l'Eau.

Et enfin la TVA de 5.5% vient aussi s'appliquer.

Tableau comparatif du coût de l'eau potable

Coût par abonné basé sur une consommation de 120 m³ par an (ratio national)

Collectivités	Prix du mètre-cube en € HT	Prime fixe en € HT par compteur DN15	Redevances AERMC en € HT	Coût annuel sur la base de 120 m ³ en € HT	Montant TVA (à 5,5 %)	Coût annuel sur la base de 120 m ³ en € TTC
CCST (taux 2025)	1,69	19,15	0,44	274,75	15,11	289,86
Moyenne pour 10000 à 50000 hab (taux 2023)				286,40	15,75	302,15
Moyenne nationale (taux 2024)				278,40	15,31	293,71
Grand Belfort (taux 2024)	1,53	40,00	0,536	287,92	15,84	303,76
PMA (2024)	1,59	47,89	0,494	297,97	16,39	314,36
Syndicat Saint Nicolas (2024)	1,59	41,00	0,44	284,60	15,65	300,25
Syndicat Giromagny (2024)	1,818	42,00	0,62	334,57	18,40	352,97

source : rapports SISPEA (eaufrance.fr)

Les investissements 2025

Travaux sur les ouvrages :

- Remplacement d'une des deux pompes du captage de Boron pour 8 330€ HT,

Travaux sur le réseau public :

- Renouvellement des conduites rues Principales et de Delle à Faverois, pour 229 001 €HT,
- Renouvellement des conduites rues Pierre de Coubertin et du Lieutenant Rusconi pour 279224€HT,

- Renouvellement de la conduite rue des Verdots à Beaucourt pour 91 878 €HT,
- Suppression d'une conduite d'eau vétuste avec transferts de 13 branchements individuels rue Principale à Suarce pour 37 170 euros HT,
- Suppression d'une conduite d'eau vétuste avec transfert de 2 branchements individuels rue d'Alsace à Chavannes-les-Grand pour 9 776 euros HT.
- Reprise de 4 branchements individuels sur une nouvelle conduite impasse Rimbot à Villars-le-Sec pour 40 117 euros HT.

Qualité d'Eau :

- Les prestations de la chambre d'agriculture dans le cadre du programme l'Eau d'Ici pour préserver la qualité des eaux captées, pour 33 495€.

Modernisation du service :

- L'achat de 400 compteurs équipés pour la télé relève pour 26 420€ HT.

Une image du compte administratif 2025 provisoire :

Les premières projections laissent apparaître pour l'année écoulée :

- A la **section de fonctionnement**, un résultat d'exercice déficitaire de **65 000 euros** et un résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de **361 000 euros**.
- A la **section d'investissement**, un résultat déficitaire de **370 000 euros** et un résultat cumulé de **252 000 euros**.

Soit un excédent global fin 2025 s'établissant à hauteur de **764 000€ en y intégrant les restes à réaliser**.

	Résultats 2025	Résultats 2024 reportés	Tous exercices confondus		Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2026
Fonctionnement	-65 000€	426 000€	361 000€	Dépenses	184 000€
Investissement	-370 000€	622 000€	252 000€	Recettes	335 000€
Total cumulé			764 000€		

Les grandes lignes du Budget Primitif 2026

En fonctionnement

Les dépenses – 3 025 000 euros HT

Charges à caractère général	1 081 000€ dont :	
<i>entretien et réparation du réseau et installation</i>	420 000 €	
<i>énergie</i>		190 000 €
<i>maintenance préventive</i>		25 000€
<i>remboursement BG</i>		120 000€



<i>analyses eau et autocontrôle</i>	50 000 €
<i>achat petits équipements</i>	30 000 €
<i>versement redevances prélèvement et performance</i>	80 000 €
<i>autres charges</i>	131 000 €
Charges de personnel	635 000 €
Reversement redevance consommation	425 000 €
Virement section investissement	0 €
Dotation aux amortissements	680 000 €
Admissions non valeurs et licences	20 000 €
Charges financières (dont intérêts d'emprunts)	126 000 €
Charges exceptionnelles	50 000 €
Provisions pour risques	8 000 €

Les recettes –3 025 000 euros HT

Vente d'eau aux abonnés	1 960 000 €
Redevances agence de l'Eau	442 000 €
Travaux facturés aux abonnés	50 000 €
Amortissement subventions	33 000 €
Produits divers	18 000 €
Produits exceptionnels	161 000 €
Excédent reporté 2025	361 000 €

Soit un exercice 2026 à l'équilibre en fonctionnement.

En Investissement

Les dépenses –1 305 000 euros HT

Les hypothèses et projections faites ci-dessus nécessitent l'inscription obligatoire de :

- 33 000 € pour l'amortissement des subventions,
- 40 000 € pour les opérations patrimoniales,
- 220 000 € pour le remboursement d'emprunts en capital,
- 184 000 € pour couvrir les restes à réaliser,
- 828 000 € pour les immobilisations (études, travaux et matériels neufs).

Les restes à réaliser concernent principalement :

- 39 000 € pour achever les travaux de réhabilitation du château de Croix,
- 81 000 € pour le renouvellement des conduites à Grandvillars et Beaucourt,
- 64 000 € pour la modernisation du service (compteurs télérelève, recherche fuites et télégestion).

Les études et travaux à engager sur 2026 représentent 829 000 euros HT dont :

- Les études, pour le PGSSE, les ressources stratégiques majeures et le PTGE, à 108 000 €,
- Les actions agricoles pour maintenir la qualité de l'eau, pour 70 000 €,
- Le renouvellement de la conduite rue Charles de Gaulle à Grosne pour 251 000 €,

- La suppression d'une conduite avec transfert des branchements rue des Carrières à Suarce, à 35000€,
- Le programme de renouvellement de branchements particuliers pour 50 000€,
- La modernisation du service (compteurs télérelève et nouveau véhicule) pour 70 000€,
- Les maintenances curatives (pompes, surpresseurs, vannes motorisées, etc.) pour 30 000€.

Les recettes –1 305 000 euros HT

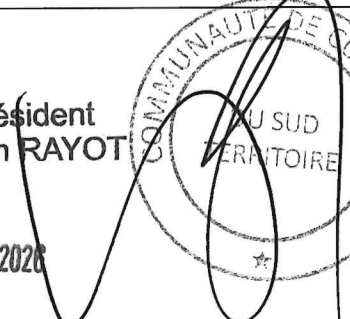
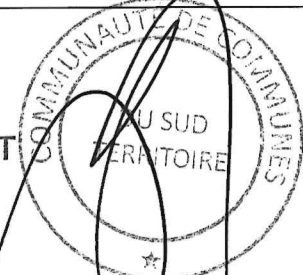
De même que pour les dépenses d'investissement, certaines recettes sont envisagées :

- 680 000 € de provision aux amortissements,
- 38 000 € pour les opérations patrimoniales,
- 335 000 € de subventions (RAR inclus),
- 252 000 € d'excédent reporté de l'année 2025.

Soit un exercice 2026 à l'équilibre pour l'investissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 du budget annexe service Eaux.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>  
<p>Et publication ou notification le</p>	<p>MERCREDI 11 MARS 2026</p>
<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p> 